



Assemblée générale

Distr. générale
7 décembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 129 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (A/65/589). Lors de son examen du rapport, le Comité s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des informations et des éclaircissements supplémentaires.

2. Le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 indique les ajustements à apporter aux crédits ouverts pour tenir compte des variations des taux d'inflation et de change et des paramètres du calcul initial. Lesdits ajustements tiennent compte également des nouveaux mandats approuvés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité depuis l'approbation du budget-programme ainsi que des dépenses imprévues et extraordinaires n'ayant pas pu être remises à la deuxième année de l'exercice.

3. Aux chapitres des dépenses, le montant révisé des ressources nécessaires s'élève à 5 148,6 millions de dollars, soit 10,3 millions de dollars ou 0,2 % de moins que les 5 158,9 millions de dollars de crédits approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 64/244 A et B, 64/260 et 64/288. Les facteurs qui sont à l'origine de la diminution des dépenses prévues sont exposés au paragraphe 5 du rapport du Secrétaire général (A/65/589). Aux chapitres des recettes, les montants prévus pour l'exercice biennal s'élèvent à 580,6 millions de dollars, soit une augmentation de 26,2 millions de dollars ou 4,7 % par rapport aux prévisions initiales de 554,4 millions de dollars (voir également les paragraphes 20 et 21 ci-après). Par conséquent, le montant net des crédits nécessaires s'élève à 4 568 millions de dollars, soit 36,5 millions de dollars ou 0,8 % de moins que le montant net des crédits approuvés, à savoir 4 604,5 millions de dollars. L'on trouvera les observations des recommandations à ce sujet du Comité consultatif dans les paragraphes ci-après.



4. Le Comité consultatif relève au paragraphe 6 du rapport que les prévisions des dépenses révisées et des états des incidences sur le budget-programme de plusieurs projets de résolution qui étaient à l'examen devant les grandes commissions de l'Assemblée générale au moment où le rapport a été établi s'élèvent approximativement à 35,6 millions de dollars. Ce montant n'a pas été inclus dans le rapport du Secrétaire général.

5. Le Comité consultatif rappelle que, dans la section VI de sa résolution 64/245, l'Assemblée générale a autorisé la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) à engager jusqu'à 5 millions de dollars de dépenses, au titre du chapitre 33, Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien, pour entreprendre des études techniques préalables à la construction d'un siège intégré à Bagdad. Comme indiqué au paragraphe 13 du rapport du Secrétaire général, un directeur de projet (P-5) a été recruté en 2010 et un marché a été adjugé à un cabinet d'architectes pour les phases de conception-développement et de construction. À la suite de ses demandes d'éclaircissements, le Comité consultatif a été informé que, jusqu'à présent, la Mission a commandé pour 2,97 millions de travaux au maître d'œuvre, dont 2,39 millions de dollars d'engagement et 0,58 million de dollars de décaissement.

6. Le Comité consultatif relève avec préoccupation qu'au 19 juillet 2010, le cabinet auquel le marché a été adjugé est « défaillant », de sorte qu'il est peu probable qu'un plan complet des spécifications sera disponible avant début 2011. Le Comité a également été informé que les estimations du coût du projet sont bien supérieures au chiffre initialement prévu et que les délais de construction seront bien plus longs. La MANUI examine actuellement d'autres options à Bagdad et a identifié un immeuble existant qui deviendra disponible en 2011. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général demande l'autorisation d'engager des dépenses d'un montant de 5 millions de dollars qui avaient déjà été autorisées mais non engagées.

7. Dans le contexte de son rapport concernant le budget de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq pour 2011, le Comité consultatif s'est dit préoccupé par la situation qui a entraîné des retards dans le projet de construction et instamment demandé au Secrétaire général de résoudre les problèmes rencontrés (voir A/65/602, par. 217 à 221). Eu égard aux incertitudes qui entourent le projet envisagé, par conséquent, le Comité recommande que le montant de 5 millions de dollars déjà autorisé ne soit pas engagé à ce stade mais plutôt qu'il soit rendu compte des dépenses effectivement réalisées, le cas échéant, au titre de l'autorisation existante dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011.

8. En ce qui concerne le projet de progiciel de gestion, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 64/243, accepté d'affecter au projet un montant de 24 192 200 dollars, qui serait financé au moyen du budget ordinaire de l'exercice biennal 2010-2011, dont 11 775 900 dollars inscrits au chapitre 28A, Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion, et a autorisé le Secrétaire général à engager des sommes atteignant 12 416 300 dollars. Le Comité consultatif relève au paragraphe 18 du rapport que le deuxième rapport d'étape concernant le projet de progiciel de gestion intégré (A/65/389) prévoyait qu'il serait nécessaire d'ouvrir un crédit de 12 416 300 dollars. Le Comité a néanmoins été informé que des informations plus récentes concernant les dépenses étant disponibles, il est maintenant envisagé de continuer à

suivre l'avancement du projet et de rendre compte des dépenses engagées en vertu de l'autorisation donnée par le Secrétaire général dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011. **Le Comité consultatif n'a pas d'objection à l'approche proposée.**

9. S'agissant des fluctuations des taux de change, le Secrétaire général signale au paragraphe 20 de son rapport que l'augmentation nette de 29,3 millions de dollars tient à ce que, d'une manière générale, le dollar des États-Unis s'est affaibli par rapport à un certain nombre de monnaies depuis le début de 2010 si l'on compare les taux opérationnels appliqués à ceux utilisés pour le calcul des ouvertures de crédits initiales. Les fluctuations de plusieurs monnaies sont décrites aux paragraphes 21 à 26 du rapport. En ce qui concerne l'inflation, les paragraphes 27 à 31 contiennent d'autres détails sur les objets de dépenses ayant été à l'origine de la diminution de 24,3 millions de dollars.

10. Comme indiqué aux paragraphes 32 à 34 du rapport, les modifications qu'il est proposé d'apporter aux coûts standard correspondent à l'effet net des variations des coûts salariaux standard, des dépenses communes de personnel et des taux de contribution du personnel. Ces ajustements se sont traduits par une diminution de 27,2 millions de dollars, soit une diminution nette de 5,6 millions de dollars due au fait que les coûts moyens des traitements de base nets ont été moindres que prévu et à une diminution nette de 21,6 millions de dollars imputable aux ajustements apportés aux taux des dépenses communes de personnel dans tous les lieux d'affectation. À la suite des questions qu'il a posées à ce sujet, il a été communiqué au Comité consultatif un tableau illustrant les montants recalculés de l'exercice biennal 1996-1997 à l'exercice biennal 2010-2011. Le Comité relève l'impact marqué qu'ont l'inflation et les fluctuations des taux de change sur le panier de coûts standard, qui sont toujours recalculés pendant le cycle biennal d'exécution du budget (voir annexe 1).

11. Le Comité consultatif rappelle à ce propos qu'au paragraphe 52 de sa résolution 64/243, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de rendre compte, dans son premier rapport sur l'exécution du budget-programme, des moyens possibles de protéger l'Organisation contre les fluctuations des taux de change et l'inflation, en s'inspirant de l'expérience d'autres organismes du système des Nations Unies. Comme indiqué aux paragraphes 53 à 76 et résumé à l'annexe V du rapport du Secrétaire général, des réponses ont été reçues de 8 des 15 organisations auxquelles avait été adressé un questionnaire leur demandant des renseignements sur les différents mécanismes et outils qu'elles utilisaient pour se prémunir contre les effets des fluctuations des taux de change et de l'inflation et les atténuer, et notamment sur l'expérience acquise à cet égard et les enseignements retirés.

12. Dans son rapport, le Secrétaire général donne un aperçu des différentes mesures appliquées par les huit organisations ayant répondu au questionnaire pour atténuer l'impact des fluctuations des taux de change. L'Organisation de l'aviation civile internationale, par exemple, qui opère dans deux principales monnaies, à savoir le dollar des États-Unis et le dollar canadien, utilise le système des contributions mixtes ou recouvre les contributions en plus d'une monnaie. Pour se protéger contre les fluctuations des taux de change aussi bien l'Organisation de l'aviation civile internationale que le Fonds des Nations Unies pour la population ont conclu des contrats de change à terme. En outre, quelques organisations, comme

l'Organisation maritime internationale, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, ont établi leurs budgets dans la monnaie du pays hôte afin d'éviter certains des problèmes liés aux fluctuations des taux de change.

13. À ce propos, il a été communiqué au Comité consultatif, à sa demande, un tableau illustrant la proportion estimative des monnaies dans lesquelles sont libellées les ouvertures initiales de crédits pour l'exercice biennal 2010-2011, comme suit :

Tableau 1

Proportion estimative des monnaies des ouvertures initiales de crédits pour 2010-2011

Dollar des États-Unis	63 %
Franc suisse	19 %
Euro	4 %
Birr éthiopien	3 %
Peso chilien	2 %
Bath thaïlandais	2 %
Autres monnaies	7 %

Le Comité consultatif note que 63 % des ouvertures initiales de crédits pour l'exercice biennal 2010-2011 étaient libellés en dollars des États-Unis, tandis que le panier d'autres monnaies, dont le franc suisse et l'euro constituant ensemble 23 % du total, a représenté 37 %.

14. Le Secrétaire général indique au paragraphe 76 de son rapport qu'il a l'intention d'entreprendre une analyse des opérations de change de l'Organisation afin d'évaluer les mesures qui devraient être adoptées pour gérer le risque monétaire auquel est exposée l'Organisation et de présenter les résultats obtenus à l'Assemblée générale. Le Comité consultatif a été informé que lorsque des données complètes auraient été rassemblées, il est prévu de réaliser un exercice « à blanc » sur la base des données passées concernant les fluctuations des taux de change et l'inflation afin de déterminer comment les risques auraient pu être atténués. Cet exercice « à blanc » permettrait également d'identifier les frais connexes et les commissions bancaires qui auraient été encourus.

15. Le Comité consultatif relève que, jusqu'à présent, l'exercice a simplement consisté à rassembler des informations sur la pratique suivie par certains organismes des Nations Unies pour se prémunir contre les effets de l'inflation et des fluctuations des taux de change, sans que ces informations soient analysées ou que des conclusions en soient tirées. Le Comité regrette le faible taux de réponse des organismes concernés et le fait qu'ils répugnent apparemment à partager l'expérience qu'ils ont acquise. Le Comité demande instamment au Secrétaire général de faire le nécessaire auprès des organismes qui n'ont pas encore répondu pour pouvoir tirer des enseignements de l'expérience acquise par autant d'organismes que possible. Le Comité prend note de l'intention manifestée par le Secrétaire général de présenter un rapport plus détaillé sur

cette question dans le contexte soit du deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011, soit du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Le Comité attend avec intérêt de recevoir un rapport complet sur les options les plus efficaces et les plus efficientes qui peuvent être envisagées pour mettre l'Organisation à l'abri des fluctuations des taux de change et de l'inflation, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/243. À ce propos, le Secrétaire général voudra peut-être aussi examiner les options pouvant être envisagées pour protéger les États Membres contre les risques liés aux fluctuations des taux de change et à l'inflation.

16. Comme indiqué aux paragraphes 35 à 37 du rapport du Secrétaire général, les taux effectifs de vacance de postes prévus au budget de l'exercice biennal 2010-2011 sont de 10,3 % pour la catégorie des administrateurs et de 4,9 % pour la catégorie des agents des services généraux. Le Secrétaire général indique dans son rapport que le taux effectif de vacance dans la catégorie des administrateurs est tombé de 8,9 % en janvier 2010 à 8,0 % en septembre 2010. Il ajoute qu'étant donné la tendance régulière à la baisse des taux effectifs de vacance, qui se sont ainsi rapprochés des taux prévus au budget au cours de la première année de l'exercice biennal, et compte tenu de la situation enregistrée lors des exercices biennaux antérieurs, il faut s'attendre pendant la deuxième année de l'exercice biennal à une nouvelle réduction des taux effectifs de vacance de postes. Le Secrétaire général note que si cela pourrait se traduire par des dépenses plus élevées que les crédits ouverts au budget, il n'a été apporté à ceux-ci aucun ajustement au titre des vacances de poste dans aucune des deux catégories. Cependant, le Secrétaire général suivra l'évolution de la situation à cet égard et en rendra compte dans le contexte de son deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011.

17. À sa demande, il a été communiqué au Comité consultatif des statistiques à jour sur des taux de vacance au 31 octobre 2010 des postes autorisés au titre du budget ordinaire de l'exercice biennal 2010-2011 (voir annexe II). Le Comité relève que le taux moyen cumulé de vacance pour les deux catégories de personnel est de 5,5 % pour les 34 chapitres du budget-programme. **Le Comité consultatif est préoccupé par le fait que les taux de vacance sont beaucoup plus élevés pour certains chapitres du budget; c'est ainsi par exemple que le taux moyen de vacance est de 12,8 % pour le chapitre 5, Opérations de maintien de la paix; de 17,1 % pour le chapitre 11, Appui de l'Organisation des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique; de 17,4 % pour le chapitre 17, Développement économique et social en Afrique; et de 19,1 % pour le chapitre 30, Contrôle interne. Le Comité compte qu'aucun effort n'est négligé pour réduire ces taux élevés de vacance. Il continuera de suivre la situation dans le contexte de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 et des autres rapports pertinents soumis à l'Assemblée générale.**

18. Aux paragraphes 39 à 52 de son rapport, le Secrétaire général fournit des informations détaillées concernant la marge de manœuvre dans l'exécution du budget qui a été accordée au Secrétaire général par l'Assemblée générale dans ses résolutions 60/283, 64/243 et 64/260. Aux termes des dispositions de ces résolutions, le Secrétaire général est autorisé à engager pendant l'exercice biennal 2010-2011 jusqu'à 20 millions de dollars de dépenses au titre des postes et des

autres objets de dépense afin de faire face à l'évolution des besoins de l'Organisation dans la réalisation des programmes et activités prescrits. Le Comité consultatif rappelle à ce propos les modalités et critères d'utilisation de la marge de manœuvre dans l'exécution du budget accordée au Secrétaire général par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/283 (voir A/63/620, annexe I).

19. Comme résumé au paragraphe 40 et expliqué plus en détail aux paragraphes 41 à 52 de son rapport, le Secrétaire général a utilisé la marge de manœuvre qui lui a été accordée dans l'exécution du budget aux fins suivantes : a) prorogation des nominations des juges *ad litem* du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies (2 038 200 dollars); b) renforcement de la Section du droit administratif du Bureau de la gestion des ressources humaines (518 900 dollars); c) financement lié au renforcement du Bureau des affaires juridiques rendu nécessaire par la charge de travail accrue entraînée par le nouveau système d'administration de la justice (826 600 dollars); et d) reconstruction/rénovation du bâtiment de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à Santiago, endommagé par le tremblement de terre de février 2010 (5 522 900 dollars). Ces montants ont été couverts grâce à l'utilisation des économies potentielles attendues au titre du chapitre 3, Affaires politiques; du chapitre 5, Opérations de maintien de la paix; du chapitre 17, Développement économique et social en Afrique; du chapitre 21, Développement économique et social en Asie occidentale; et du chapitre 34, Sûreté et sécurité. Comme il ressort du paragraphe 40, le solde de 11,1 millions de dollars pourra être utilisé par le Secrétaire général dans le cadre de la marge de manœuvre dont il dispose dans l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011.

20. Comme indiqué aux paragraphes 80 à 83 du rapport du Secrétaire général, les prévisions révisées au titre des chapitres des recettes pour l'exercice biennal se montent à 580,6 millions de dollars, soit une augmentation de 26,2 millions de dollars ou 4,7 % imputable : a) à une augmentation de 21 250 100 dollars au titre du chapitre 1 des recettes, Recettes provenant des contributions du personnel; b) à une augmentation de 9 311 300 dollars au titre du chapitre 2 des recettes, Recettes générales, reflétant une augmentation des recettes tirées des intérêts créditeurs, compensée par une diminution des revenus locatifs; et c) à une diminution de 4 368 600 dollars au titre du chapitre 3 des recettes, Services destinés au public, qui s'explique par l'absence de recettes tirées des activités de restauration et la diminution des ventes d'articles philatéliques provoquée par la fermeture du bâtiment de l'Assemblée générale due aux travaux du plan-cadre d'équipement.

21. Le Comité consultatif a demandé quelles étaient les mesures qui avaient été adoptées pour compenser les pertes enregistrées au titre du chapitre 3 des recettes et a été informé qu'en 2011, de nouveaux produits électroniques, y compris une collection de livres sur support électronique, et une nouvelle édition de *L'ONU aujourd'hui* seraient élaborés en conjonction avec les ventes de publications. Ces initiatives devraient se traduire par une augmentation des recettes. En outre, des efforts seront entrepris pour continuer de réduire les coûts variables liés à la vente de publications. En outre, le Comité a été informé, en ce qui concerne les perturbations provoquées par les travaux du plan-cadre d'équipement, que des discussions étaient en cours pour trouver le moyen de permettre aux visiteurs d'avoir accès à la salle de l'Assemblée générale pendant les travaux de construction, qui doivent commencer à la fin de 2012. **Le Comité consultatif prend note de l'impact des travaux du plan-cadre d'équipement sur les recettes, notamment**

par suite de la réduction des activités de restauration, et encourage le Secrétariat à adopter les mesures nécessaires pour compenser les pertes pouvant en résulter.

22. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver les prévisions des dépenses révisées figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/65/589), sous réserve des observations qu'il a formulées au paragraphe 7 ci-dessus ainsi que des ajustements pouvant devoir y être apportés à la suite de son examen des questions que l'Assemblée débat actuellement, y compris l'état consolidé des prévisions de dépenses révisées et des incidences sur le budget-programme.

Annexe I

Évolution des montants recalculés, par exercice biennal

(En millions de dollars des États-Unis)

<i>Exercice biennal</i>	<i>Montant recalculé reflété dans le projet de budget-programme^a</i>	<i>Montant recalculé lors des ouvertures de crédits initiales^{a, b}</i>	<i>Montant recalculé reflété dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme^{a, c}</i>	<i>Montant recalculé reflété dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme^{a, d}</i>	<i>Total des montants recalculés</i>
1996-1997	176,9	89,9	(39,5)	(47,7)	179,6
1998-1999	103,7	(113,7)	(56,3)	(19,2)	(85,5)
2000-2001	119,8	(87,6)	(49,9)	19,6	1,8
2002-2003	129,3	35,3	113,3	66,9	344,8
2004-2005	152,4	150,3	123,9	38,4	465,2
2006-2007	195,3	(52,8)	66,7	33,4	242,6
2008-2009	200,4	43,7	179,4	(5,0)	418,5
2010-2011	171,8	(63,7)	(22,2)	n.d.	n.d.

^a Les montants recalculés reflètent les changements estimatifs par rapport aux hypothèses faites pendant la phase antérieure du cycle budgétaire.

^b Prévisions des dépenses révisées : impact des fluctuations des taux de change et de l'inflation pour l'exercice biennal 1996-1997 (A/C.5/50/38), 1998-1999 (A/C.5/52/34), 2000-2001 (A/54/623/Add.1), 2002-2003 (A/56/659), 2004-2005 (A/58/528), 2006-2007 (A/60/599), 2008-2009 (A/62/587) et 2010-2011 (A/64/576).

^c Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 (A/C.5/51/38), 1998-1999 (A/53/693), 2000-2001 (A/55/645/Add.1), 2002-2003 (A/57/616), 2004-2005 (A/59/578), 2006-2007 (A/61/593), 2008-2009 (A/63/573) et 2010-2011 (A/65/589).

^d Deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997 (A/C.5/52/32), 1998-1999 (A/54/631), 2000-2001 (A/56/674), 2002-2003 (A/58/558), 2004-2005 (A/60/572), 2006-2007 (A/62/575) et 2008-2009 (A/64/545).

Annexe II

**A. Statistiques concernant les vacances de poste autorisées
au titre du budget ordinaire (par chapitre)
au 31 octobre 2010**

Chapitre	Administrateurs			Services généraux			Total		
	Postes autorisés	Postes vacants	Taux de vacance	Postes autorisés	Postes vacants	Taux de vacance	Postes autorisés	Postes vacants	Taux de vacance
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	116	8	6,9	97	3	3,1	213	11	5,2
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1 018	45	4,4	915	26	2,8	1 933	71	3,7
3. Affaires politiques	215	13	6,0	155	14	9,0	370	27	7,3
4. Désarmement	39	2	5,1	23	–	–	62	2	3,2
5. Opérations de maintien de la paix	49	7	14,3	349	44	12,6	398	51	12,8
6. Utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique	19	–	–	5	–	–	24	–	–
7. Cour internationale de Justice	58	3	5,2	56	1	1,8	114	4	3,5
8. Affaires juridiques	85	6	7,1	59	3	5,1	144	9	6,3
9. Affaires économiques et sociales	331	41	12,4	216	7	3,2	547	48	8,8
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	14	2	14,3	4	–	–	18	2	11,1
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	25	6	24,0	10	–	–	35	6	17,1
12. Commerce et développement	243	3	1,2	157	2	1,3	400	5	1,3
14. Environnement	31	1	3,2	17	–	–	48	1	2,1
15. Établissements humains	50	–	–	25	–	–	75	–	–
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	89	1	1,1	33	–	–	122	1	0,8
17. Développement économique et social en Afrique	238	52	21,8	321	45	14,0	559	97	17,4
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	193	21	10,9	247	16	6,5	440	37	8,4
19. Développement économique en Europe	125	10	8,0	75	1	1,3	200	11	5,5
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	216	11	5,1	280	5	1,8	496	16	3,2
21. Développement économique et social en Asie occidentale	115	24	20,9	146	1	0,7	261	25	9,6
23. Droits de l'homme	253	19	7,5	86	1	1,2	339	20	5,9
24. Protection internationale, solutions durables et assistance aux réfugiés	2	–	–	–	–	–	2	–	–

<i>Chapitre</i>	<i>Administrateurs</i>			<i>Services généraux</i>			Total		
	<i>Postes autorisés</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Taux de vacance</i>	<i>Postes autorisés</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Taux de vacance</i>	Postes autorisés	Postes vacants	Taux de vacance
25. Réfugiés de Palestine	122	5	4,1	11	1	9,1	133	6	4,5
26. Assistance humanitaire	53	–	–	17	–	–	70	–	–
27. Information	284	14	4,9	454	26	5,7	738	40	5,4
28. Gestion et services d'appui	339	4	1,2	870	–	–	1 209	4	0,3
29. Bureau des technologies de l'information et des communications	77	8	10,4	60	1	1,7	137	9	6,6
30. Contrôle interne	82	21	25,6	33	1	3,0	115	22	19,1
34. Sûreté et sécurité	63	9	14,3	1 017	32	3,1	1 080	41	3,8
Total partiel	4 544	336	7,4	5 738	230	4,0	10 282	566	5,5
Chapitre 3 des recettes									
Services destinés au public	15	4	26,7	74	5	6,8	89	9	10,1
Total partiel	15	4	26,7	74	5	6,8	89	9	10,1
Total	4 559	340	7,5	5 812	235	4,0	10 371	575	5,5

B. Postes autorisés au titre du budget ordinaire vacants au 31 octobre 2010

<i>Chapitre</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Nombre de postes vacants et classe</i>
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	11	8	3	1 SGA, 2 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 2 AC, 1 AL
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	71	45	26	18 P-4, 19 P-3, 8 P-2/1, 3 1°C, 23 AC
3. Affaires politiques	27	13	14	1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 6 P-3, 2 P-2/1, 4 AC, 4 ASS, 6 FS
4. Désarmement	2	2	–	2 P-3
5. Opérations de maintien de la paix	51	7	44	1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 2 P-2/1, 1 AC, 43 FS
7. Cour internationale de Justice	4	3	1	2 P-4, 1 P-3, 1 AC
8. Affaires juridiques	9	6	3	1 D-2, 1 P-4, 2 P-3, 2 P-2/1, 3 AC
9. Affaires économiques et sociales	48	41	7	1 D-2, 4 D-1, 4 P-5, 10 P-4, 10 P-3, 12 P-2/1, 1 1°C, 6 AC
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	2	2	–	1 P-4, 1 P-3
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	6	6	–	1 SGA, 2 P-4, 3 P-3
12. Commerce et développement	5	3	2	1 D-1, 2 P-3, 1 1°C, 1 AC
14. Environnement	1	1	–	1 P-4
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	1	1	–	1 P-2/1
17. Développement économique et social en Afrique	97	52	45	1 D-2, 1 D-1, 11 P-5, 11 P-4, 22 P-3, 6 P-2/1, 1 AC, 31 AL, 1 FS, 12 AN
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	37	21	16	1 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 8 P-4, 2 P-3, 4 P-2/1, 14 AL, 2 AN
19. Développement économique en Europe	11	10	1	1 D-1, 3 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 2 P-2/1, 1 AC
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	16	11	5	1 P-5, 2 P-4, 4 P-3, 4 P-2/1, 5 AL
21. Développement économique et social en Asie occidentale	25	24	1	4 P-5, 14 P-4, 4 P-3, 2 P-2/1, 1 AN
23. Droits de l'homme	20	19	1	2 D-1, 3 P-5, 6 P-4, 8 P-3, 1 AC
25. Réfugiés de Palestine	6	5	1	1 D-2, 1 P-5, 3 P-4, 1 AC
27. Information	40	14	26	1 D-2, 2 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 2 P-2/1, 2 1°C, 11 AC, 12 AL, 1 AN
28. Gestion et services d'appui	4	4	–	1 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1
29. Bureau des technologies de l'information et des communications	9	8	1	1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 2 P-2/1, 1 AC

<i>Chapitre</i>	<i>Postes vacants</i>	<i>Adminis- trateurs</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Nombre de postes vacants et classe</i>
30. Contrôle interne	22	21	1	3 D-1, 1 P-5, 6 P-4, 6 P-3, 5 P-2/1, 1 AC
34. Sécurité et sécurité	41	9	32	1 SSG, 2 P-4, 5 P-3, 1 P-2/1, 1 1°C, 9 AC, 15 ASS, 7 AL
Total partiel	566	336	230	2 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 17 D-1, 40 P-5, 101 P-4, 113 P-3, 56 P-2/1, 8 1°C, 67 AC, 19 ASS, 70 AL, 50 FS, 16 AN
Chapitre 3 des recettes				
Services destinés au public	9	4	5	1 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 5 AC
Total	575	340	235	2 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 17 D-1, 40 P-5, 102 P-4, 115 P-3, 57 P-2/1, 8 1°C, 72 AC, 19 ASS, 70 AL, 50 FS, 16 AN

Abréviations : SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; FS = agent du Service mobile; GS(AC) = agent des services généraux (Autres classes); GS(1°C) = agent des services généraux (1^{re} classe); AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; ASS = agent du Service de sécurité